

Vote crucial sur l'avenir de la pêche à Bruxelles

7 mars 2019

Durée de lecture : 3 minutes

Jeudi 7 mars 2019, les vingt-sept membres de la commission de la pêche du Parlement européen doivent se prononcer sur un règlement européen important : le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Il s'agit de décider quoi faire des 6 milliards d'euros alloués au secteur de la pêche, à l'aquaculture et à la protection de l'environnement marin en Europe entre 2021 et 2027. *« C'est un vote crucial, car ce fonds façonnera le modèle économique des activités de pêche »*, estime Valérie Le Brenne, de l'ONG Bloom, jointe par Reporterre. L'ONG tire la sonnette d'alarme : tel qu'il se présente, ce règlement européen pourrait *« rouvrir les vannes de l'industrialisation de la pêche et rouvrir la voie de la surexploitation des ressources »*, selon les dires de M^{me} Le Brenne.

En cause, certains des 1.028 amendements déposés par les députés, qui proposent de réintroduire les aides publiques au renouvellement et à la modernisation pour certaines catégories de navires. *« C'est une boîte de Pandore, affirme Valérie Le Brenne. Au début des années 2000, on s'est rendu compte que la surexploitation des stocks de poissons était étroitement liée à la surcapacité de pêche, autrement dit au trop grand nombre de navires existants. On a donc tenté de réduire la flotte en interdisant ces aides au renouvellement et à la modernisation. Tout n'a pas fonctionné aussi bien qu'espéré, mais il ne s'agit pas de revenir en arrière ! »*

Bloom rappelle d'ailleurs **dans un communiqué** que « 69 % des stocks de poissons sont encore surpêchés en Europe, que la compétition déloyale des industriels a quasiment eu raison de la survie des petits métiers, que la moitié des emplois dans le secteur de la pêche a été perdue depuis trente ans ».

« Les députés prétextent le vieillissement réel des flottes et le changement climatique pour justifier des investissements qui surcapitalisent le secteur et aboutissent à la ruine du milieu marin et de la petite pêche artisanale. Ils n'arrivent pas à se départir d'un productivisme totalement suranné, constate Frédéric Le Manach, directeur scientifique de Bloom, dans un communiqué. Les seules subventions bénéfiques sont celles qui conduisent les activités à être durables : les subventions qui renforcent la gestion des pêches, leur surveillance, la collecte de données scientifiques et évidemment, la protection de l'environnement marin et des espèces ».

D'après l'ONG, il faudrait donc soutenir prioritairement la pêche artisanale. Mais là aussi, s'inquiète Valérie Le Brenne, « un des amendements vise à élargir la définition de cette petite pêche côtière, en laissant la possibilité aux États de choisir quels sont critères de définition. Ils pourraient décider de l'ouvrir à des bateaux grands avec chalut ».

Après le vote en commission parlementaire, le règlement devra être voté en assemblée plénière par l'ensemble des 751 eurodéputés. Ce vote devra impérativement avoir lieu avant la dernière session plénière qui se tiendra la semaine du 15 avril. Les négociations de « trilogue » avec le Conseil et la Commission ne pourront commencer qu'après les élections européennes.

- **Source** : Reporterre